

c) L'objet de référence chez les acteurs étatiques et sociétaux.

Ces distinctions entre ce qui est considérée comme une menace par les acteurs sociétaux et étatiques, semblent varier selon ce qu'ils cherchent à sécuriser et par conséquent à l'objet auquel ils réfèrent dans le cas des ALPC. Après avoir identifier les types d'armes et d'utilisations qui représentent un danger pour ces acteurs, nous croyons être en mesure de cibler l'objet auquel ceux-ci font référence et par conséquent, autour duquel leurs actions, comme acteurs sécurisants, s'articulent.

Au sein de l'ONU, la prolifération de tous les types d'armes, « civiles » ou « militaires », représentent un danger lorsque utilisées par des agents non-étatiques et qu'elles mettent en cause la sécurité de l'État, de la région ou du système international. Chez les acteurs étatiques, les ALPC sont une menace pour l'État ou pour une caractéristique particulière de la logique étatique qui est le monopole légitime de la violence physique. En fait, c'est que lorsque ce monopole est remis en question que la prolifération des ALPC constitue un problème.

Au sein du RAIAL, toutes les armes représentent un potentiel de violence lorsque l'instrument comme tel fait l'objet d'une mauvaise utilisation. Ainsi, peu importe l'endroit, le contexte ou le genre d'arme utilisé, on met l'accent sur l'instrument. Dans ce contexte, tous les types d'armes à feu³⁹ représentent un danger pour l'individu⁴⁰ qu'il s'agisse d'une arme de poing ou d'une AK-47. Nonobstant les multiples facettes et dimensions abordées du problème, la préservation de l'individu constitue les fondements de toutes actions entreprises. Ainsi, le RAIAL « is created to facilitate international NGO action that is *fundamentally aimed at enhancing the security of persons* by preventing the proliferation and misuse of small arms. »⁴¹

Le Tableau 3 met en évidence les types de mauvaises utilisations d'armes qui représentent un danger pour l'État ou pour l'individu.

³⁹ « The term « firearm » means any barreled weapon which expels a bullet or projectile by action of an explosive - this would include light weapons, small arms and sporting arms. » MAECI, 1998, *op. cit.*

⁴⁰ COUPLAND, Robin M., « The Effect of Weapons on Health, » *Lancet*, vol. 347, 17 February 1996, pp. 450-451; CUKIER, Wendy et Antoine CHAPDELAIN, *A Proposed Framework for Canada's Small Arms Initiative : Bridging Public Health, Crime Prevention and Peace Building Perspective*, March 2, 1998; CUKIER, Wendy, CHAPDELAIN, Antoine et Cindy COLLINS, 1999, *op. cit.* et KELLERMANN, Arthur L., « The Epidemiologic Basis for the Prevention of Firearm Injuries, » *Annual Review of Public Health*, vol. 12, 1991, pp. 17-40.

⁴¹ Italiques ajoutés. IANSA, *International NGO Action Network on Small Arms*, IANSA, 1999, p.2.
<http://www.iansa.org>